



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

32-582-02 Építő- és anyagmozgató gép kezelője (Alapozás, közmű- és fenntartási-gép kezelője)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Opérateur (opératrice) de machine de transport et de machines de construction (Opérateur/-trice de machines pour travaux de fondations, travaux publics et maintenance)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- opérer de machines pour travaux de fondations, travaux publics et maintenance, effectuer de travaux;
- désigner et sécuriser le lieu de travail;
- relever l'aire de travail;
- examiner de documents nécessaires pour effectuer les tâches, et tenir le journal de machine conformément aux prescriptions;
- procéder à des contrôles de sécurité et d'exploitation avant de commencer le poste;
- stabiliser, installer l'engin selon les prescriptions;
- effectuer des modifications nécessaires au site de travail;
- accomplir les tâches de fin de poste, selon les instructions techniques et de sécurité relatives à l'engin;
- respecter les règles concernant de la sécurité au travail, la prévention des accidents, des incendies et la protection de l'environnement;
- respecter et appliquer les règles et les prescriptions de technologie de manutention, relatives à son poste;
- utiliser les équipements de protection individuels et collectifs imposés pour le poste et l'engin utilisé;
- relever et rapporter les sources de risque ainsi que les facteurs nuisibles à la santé;
- prendre des mesures conformes à son poste en cas d'accident ou de situation d'urgence.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

8422 Opérateur d'engins de terrassement et de machines lourdes et légères similaires

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement national</p>																		
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 32 Qualification professionnelle primaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les compétences de saisie définis dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 3</p> <p>Niveau du CEC: 3</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 45%;">Connaissances théoriques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tâches pratiques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve orale	Connaissances théoriques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction	5		50.00	Épreuve pratique	Tâches pratiques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction	5		50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5		
Épreuve orale	Connaissances théoriques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction	5		50.00															
Épreuve pratique	Tâches pratiques des opérateurs de machines de préparation de matériaux de construction	5		50.00															
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																		
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																			
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n°35/2016 (VIII.31.) du Ministère du Développement National sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																			

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		90 heures
Niveau d'entrée requis: - Achèvement du cycle primaire		
Modules d'exigences professionnelles: Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.07.21		CACHET